
Conseil Général de Valbirse

Procès-verbal du 25 janvier 2021

Présidence	:	Flotron Pascal
Membres	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Berberat Cédric, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Gugel Murielle, Jeanbourquin Naomi, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Morand Steve
2ème Vice-Président	:	Weibel Denis
Scrutateurs	:	Germiquet Fabien, Mathez Bastian
Excusé	:	Curty Nicolas
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Morand Steve, 1er Vice-président; Weibel Denis, 2ème Vice-président; Germiquet Fabien et Mathez Bastian, scrutateurs. Note du secrétariat: le début de séance est présidé par le 1er Vice-président. Depuis le point 4, la séance est présidée par M. Pascal Flotron.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Braun Monnerat Joëlle, Vice-maire; Graber Nadine, Raetzo Pierre-Michel, Rothenbühler André, Mohni Ismaël et Blaesi Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances.

M. Steve Morand, premier Vice-président, salue les membres de l'exécutif, du législatif, les membres de l'administration, l'architecte M. Stéphane Kaiser, les représentants de la presse, les membres du public. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue à M. Pierre-Michel Raetzo, nouveau conseiller communal (qui succède à M. Yann Minder) ainsi qu'à MM. Marceau Bruegger, Jean-Charles Noirjean et Alexandre Jolicorps, nouveaux conseillers généraux (qui succèdent à Mme Valentine Gerber, M. Anton Bartlomé et M. Stéphane Chapatte).

En l'absence d'un président, M. Steve Morand rappelle que c'est le premier Vice-président, donc lui-même, qui dirigera le début de séance, jusqu'au point 3 (y compris) de l'élection de la présidente/du président.

Concernant le Covid, M. Steve Morand demande de respecter le plan de protection reçu par mail et affiché ce soir. Pour cette séance, le port du masque sera obligatoire en permanence, y compris durant les prises de parole.

Il constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du 13 janvier 2021 et par convocation personnelle. La séance est ainsi légalement constituée. Il la déclare ouverte.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président (respectivement premier Vice-président), Mesdames et Messieurs. Les textes des interventions sont, dans la mesure du possible, à remettre au secrétaire adjoint Michael Bassin pour la retranscription des débats dans le procès-verbal.

Le premier Vice-président indique que les membres qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Il demande s'il y a encore des dépositions. Tel n'est pas le cas. Il clôt le registre des dépositions.

Le premier Vice-président rappelle que lors des votes à mains levées les élus sont tenus de le faire de manière distincte au moyen de la carte de vote de couleur. A la demande de cinq membres, le vote peut se faire par bulletin secret. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Fabien Germiquet.

Le premier Vice-président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général lors de sa séance du 21 décembre 2020. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 23 novembre 2020
3. Election du président du Conseil général pour 2021
4. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
5. Election d'un membre à la Commission scolaire
6. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
7. Approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'École secondaire du Bas de la vallée à Valbirse
8. Approuver la reprise par Valbirse de l'École à journée continue soit :

- a) le nouveau règlement relatif à l'école à journée continue
 - b) sous réserve du référendum facultatif, une dépense périodique de CHF 162'240.45
9. Approuver la cession de la Piscine couverte de l'Orval à une société anonyme à créer, soit :
- a) le transfert du bâtiment Route de Champoz 45 (nouvelle parcelle à distraire du feuillet 1294 de Valbirse-Bévilard) du patrimoine administratif au patrimoine financier, pour une valeur de CHF 429'220.00, et le transfert, sous réserve du référendum facultatif, de la propriété à la société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA pour CHF 1.00
 - b) une dépense périodique de CHF 158'509.00, sous réserve du référendum facultatif, pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA
 - c) le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de la Piscine couverte de l'Orval
10. Approuver un crédit complémentaire de CHF 250'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11
11. Approuver un crédit de CHF 825'000.00 pour l'agrandissement et la rénovation des bureaux de l'administration communale
12. Budget 2021
- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2021
13. Approuver les propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « La Place du village », soit :
- a) l'étude, par le Conseil communal, de différents scénarios visant la réalisation d'une véritable « Place du village » et la présentation de ces scénarios au Conseil général
 - b) la création, par le Conseil communal, d'un groupe de travail chargé de proposer des aménagements conviviaux tant pour la « Place du village » que pour la partie inoccupée de l'Espace-Birse
 - c) la soumission du projet « des aménagements conviviaux et transitoires pour l'Espace-Birse » à un concours d'idées ouvert à tous les citoyens de Valbirse, avec à la clef des bons à utiliser chez les commerçants et les restaurateurs de la commune
14. Réponse à la question écrite 2020/01 « Promouvoir la récolte de l'eau pluviale »
15. Réponse à la question écrite 2020/02 « Le nouveau règlement communal de construction est-il applicable ? »
16. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
17. Rapport de la Commission scolaire
18. Informations du Conseil communal
19. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
20. Questions orales

Le premier Vice-président informe que le Conseil communal souhaite demander une modification de l'ordre du jour. Il passe la parole au Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, explique que la demande de modification concerne le point 8. La demande de modification, qui est projetée à l'écran, se présente ainsi:

8. Reprise par Valbirse de l'École à journée continue, soit :

- a) approuver sous réserve du référendum facultatif le nouveau règlement relatif à l'école à journée continue
- b) préavisier la dépense périodique de CHF 160'118.50 à l'attention du corps électoral

Le Maire explique que l'exécutif a, en cours de projet, pu préciser les coûts avec des chiffres plus récents de l'École secondaire. Par ailleurs, la commune de Champoz n'est plus partie prenante au projet. La dépense périodique se situe juste au-dessus de CHF 160'000.00, ce qui est donc de la compétence du corps électoral. Ce soir, le Conseil général est appelé à préavisier la dépense périodique à l'attention du corps électoral.

M. Steve Morand, premier Vice-président, demande s'il y a d'autres demandes de modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: L'ordre du jour tel que présenté avec la demande de modification pour le point 8 est accepté à une majorité évidente.

M. Steve Morand, premier Vice-président, procède à l'appel de manière orale, comme le veut le plan de protection. Il précise avoir reçu une absence excusée, celle de M. Nicolas Curty. L'appel oral fait état de 29 membres du législatif présents. Le premier Vice-président constate que le quorum est atteint et que la majorité se situe à 15 voix. Il clôt ce point.

2. Adopter le procès-verbal du 23 novembre 2020

01.0351 Procès-verbaux

M. Steve Morand, premier Vice-président, demande si des modifications du procès-verbal sont demandées. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Le procès-verbal du 23 novembre 2020 est accepté tel que présenté, par 28 voix et une abstention.

3. Election du président du Conseil général pour 2021

01.0341 Bureau du Conseil général

M. Steve Morand, premier Vice-président, informe que suite à la démission de M. Stéphane Chapatte, il convient d'élire un nouveau président du Conseil général. Il demande s'il y a des propositions de la part des groupes.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, propose d'élire M. Pascal Flotron.

M. Steve Morand, premier Vice-président, demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le premier Vice-président demande si le bulletin secret est demandé. Tel n'est pas le cas. Il passe au vote.

DECISION: M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants, est élu par 28 voix à la présidence du Conseil général pour 2021.

M. Steve Morand, premier Vice-président, félicite le nouveau Président pour son élection. Il l'invite à rejoindre le Bureau du législatif et lui cède la parole pour présider la suite de la séance.

4. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, salue les personnes présentes et remercie les membres du législatif pour la confiance accordée. Il espère que les élus pourront vivre cette année aussi calme que possible et que la Covid les laissera en paix. Il salue à son tour les membres fraîchement élus.

Le Président indique que suite à la démission de M. Stéphane Chapatte, il convient d'élire un membre à la Commission de gestion et de surveillance. Il rappelle les dispositions règlementaires au sujet de la répartition des sièges dans les commissions permanentes. Il demande s'il y a des propositions de la part des groupes.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique que suite au déménagement de M. Stéphane Chapatte, qui a repris une exploitation agricole à Tavannes, le groupe PBD-UDC propose M. Denis Weibel. Monsieur Weibel est directeur de l'entreprise Piazza SA, à Reconvilier, et membre du Conseil général. Son expérience et ses compétences d'entrepreneur seront d'une grande utilité au sein de la commission.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Maxime Ochsenbein et demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il demande si le bulletin secret est demandé. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: M. Denis Weibel, PBD-UDC, est élu à la Commission de gestion et de surveillance, par 28 voix.

M. Pascal Flotron, Président, félicite M. Denis Weibel.

5. Election d'un membre à la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, indique que suite à la démission de Mme Valentine Gerber, il convient d'élire un membre à la Commission scolaire. Il rappelle les dispositions règlementaires au sujet de la répartition des sièges dans les commissions permanentes. Il demande s'il y a des propositions de la part des groupes.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique que Mme Valentine Gerber a récemment donné naissance à un petit garçon. Avec ses nouvelles obligations familiales, Mme Valentine Gerber a eu pour souhait de revoir ses priorités pour avoir plus de temps pour sa famille. Pour la remplacer à la Commission scolaire, le groupe PBD-UDC présente Mme Ursula Lauper, qui siège au Conseil général. Mme Ursula Lauper habite la commune depuis six ans. Elle fait partie du Groupe sportif de Malleray-Bévilard depuis bientôt 20 ans (plusieurs années comme responsable de la cantine de la Corrida et du TTM, ainsi qu'au comité). Elle était engagée (caissière) dans plusieurs sociétés sportives comme l'haltérophilie de Tramelan et le club des patineurs de Court. Pour toutes ces sociétés elle reste membre et selon ses disponibilités active. Ursula Lauper est directrice de LaurFitness Sàrl de Valbirse. Elle fait partie de l'union des commerçants de Valbirse. Le groupe UDC-PBD indique qu'Ursula Lauper saura mettre son énergie et ses compétences à la disposition de la Commission scolaire.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Maxime Ochsenbein et demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il demande si le bulletin secret est demandé. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: Mme Ursula Lauper, PBD-UDC, est élue à la Commission scolaire, par 28 voix.

M. Pascal Flotron, Président, félicite Mme Ursula Lauper.

6. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, demande s'il y a des déclarations de la part des groupes.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration:

"Quatre membres sur les 23 présents, il s'agit de la représentation de notre groupe lors du dernier Conseil général, décimé entre autres par le COVID19. À la suite des décisions prises lors de ce Conseil général, nous passons pour les pourfendeurs de l'administration et des services techniques. Je doute très fortement que cette appréciation soit pertinente. Nous avons beaucoup de respect pour le travail de l'exécutif communal et leur engagement pour la communauté et nous essayons, sur tous les dossiers, d'avoir des propositions constructives. Le groupe PLR et sympathisants, bien qu'il puisse comprendre une certaine frustration due à la situation, est déçu des remarques acerbes à son encontre qui ponctuent certains rapports.

Cela dit, il est peut-être important que les différents groupes politiques expliquent ce qu'ils attendent en termes de stratégie financière de la commune. Le groupe PLR et sympathisants vise une stratégie financière saine pour le moyen-long terme. Nous refusons que les dépenses actuelles (et non pas les investissements) soient portées à charge des générations futures. Nous demandons et attendons du Conseil communal qu'il nous explique la planification financière à moyen et long terme, ceci incluant les objectifs en termes de résultats et donc d'évolution de la fortune nette ou, je ne l'espère pas, de découvert au bilan. Ceci nous permettrait de valider les grandes lignes du budget et non pas de faire de l'épicerie, car cela ne devrait pas être notre rôle, mais nous pensons que la situation en fin d'année passée nous y a obligés.

Une augmentation de la quotité d'impôt pour financer la structure actuelle ne serait pas acceptable, nous sommes déjà en queue de peloton (ou en tête selon la lecture faite) en termes de charge fiscale en comparaison régionale. Bref, on doit dépenser selon nos moyens et pas selon nos vœux, je crois que nous le faisons tous en privé et cela doit rester la même chose pour la commune.

Les services de l'administration et des services techniques doivent correspondre aux objectifs définis et donc aux moyens engagés. Ils ne doivent pas être fixés par les citoyens les plus exigeants mais par le Conseil communal.

Nous sommes convaincus que l'éducation (en plus de la liberté et de la responsabilité individuelle) est un pilier essentiel de notre société. Le projet de rénovation des écoles doit être prioritaire et nous devons trouver une solution ensemble pour le financer. Nous pourrions accepter une augmentation de la quotité dans ce cadre-là mais, comme dit précédemment, en aucun cas pour financer le mode de fonctionnement actuel.

En résumé nos attentes envers les finances communales sont les suivantes :

- Maîtriser l'endettement, donc ne pas reporter nos charges sur les générations futures
- Assurer le besoin d'investissements normaux sans augmentation de la quotité

Nous espérons que ces quelques explications aideront à avancer ensemble et sereinement."

M. Pascal Flotron, Président, indique ne pas avoir reçu d'autre annonce de déclaration de groupe. Il clôt ce point.

7. Approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'École secondaire du Bas de la vallée à Valbirse

05.0003 Règlement des écoles

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, rappelle que suite au refus du règlement par le Conseil général en novembre 2019, une nouvelle proposition est faite en tenant compte des remarques formulées à l'époque. Elles concernent le retrait de l'Ecole à journée continue mais aussi l'article 8 al. 2 qui dit en substance que "Les objets figurant sous la lettre c sont acceptés lorsqu'une double majorité des communes les approuve soit : majorité des communes membres et majorité financière donnée par les communes qui supportent ensemble plus de la moitié des frais totaux."

Pour expliquer cet article, trois tableaux sont affichés à l'écran. Ils montrent, selon le montant de la dépense, quel organe est compétent et comment cette double majorité se passera. Pour une dépense de CHF 600'000 (compétence des communes affiliées), la commune de Valbirse aura comme un "droit de veto". Pour une dépense de CHF 200'000 (compétence de l'assemblée des délégués), Valbirse pourra aussi refuser ou valider cette dépense à elle seule. Pour une dépense de CHF 40'000 (compétence de la Commission scolaire), Valbirse n'aura par contre pas de possibilité de s'opposer seule.

M. Pascal Flotron, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration:

"La Commission de gestion et de surveillance était intervenue le 25 novembre 2019 (voir la page 103 du PV de cette séance) pour vous rendre attentifs au fait que l'art. 8 du règlement ne contenait aucun garde-fou pour protéger la commune qui doit payer la majeure partie de la dépense votée. Minorisée, elle devait passer à la caisse pour une dépense dont elle assume 70% du coût alors qu'elle ne plébiscite pas ladite dépense.

Le nouvel article 8 al. 2 corrige cette situation en introduisant une double majorité (par tête d'une part et au vu de la participation financière d'autre part).

La CGS salue cette adjonction mais elle tient tout de même à vous rendre attentifs au fait que cette double majorité n'a pas été introduite pour les dépenses votées par l'assemblée des délégués, soit des dépenses supérieures à CHF 50'000 et inférieures à CHF 500'000 et nous ne partageons pas l'avis du Conseil communal; en cas d'égalité ou si un délégué de Valbirse est absent, les autres communes peuvent imposer une dépense à Valbirse."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Franco Viloz et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, indique que son groupe avait refusé ce règlement à l'époque du fait qu'il y avait un risque que Valbirse soit minorisée par les autres communes. Comme ce n'est plus le cas pour les dépenses au-delà de CHF 500'000, la Liste libre soutient cette nouvelle version.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Daniel Salzmann et demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'École secondaire du Bas de la vallée à Valbirse est accepté, par 28 voix.

8. Approuver la reprise par Valbirse de l'École à journée continue

05.0601 École à journée continue

La nouvelle teneur du libellé de l'ordre du jour est:

8. Reprise par Valbirse de l'École à journée continue, soit :

a) approuver sous réserve du référendum facultatif le nouveau règlement relatif à l'école à journée continue

b) préaviser la dépense périodique de CHF 160'118.50 à l'attention du corps électoral

M. Pascal Flotron, Président, rappelle que ce point a fait l'objet d'une légère modification en début de séance. Il donne la parole au rapporteur du Conseil communal.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, résume: 70% des élèves fréquentant l'EJC sont de Valbirse, l'expérience des organisations avec commune-siège est positive, les relations avec les autres communes membres sont bonnes – notons que Champoz s'est retirée -, l'administration actuelle peut absorber cette tâche, la direction pédagogique très compétente reste en place, les élèves et leurs parents ne sont pas impactés par cette démarche. Tous ces éléments parlent en faveur de cette dernière. Le Conseil communal recommande au Conseil général de préaviser positivement cette dépense périodique à l'attention du corps électoral, qui serait appelé à se prononcer le 7 mars prochain.

M. Pascal Flotron, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, formule quelques questions : Pourquoi les communes partenaires ne sont pas nommées dans le règlement ? Est-ce vraiment le cas que ces communes partenaires disposent de locaux ? Est-ce que la participation financière des communes est prévue, si oui selon quels principes et pourquoi ne figurent-ils pas dans le règlement ? De quoi se compose la dépense périodique ?

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Sébastien Blanchard et donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, indique que les noms des communes partenaires ne sont pas inscrits dans le règlement car cela permet une certaine souplesse si, par exemple, une nouvelle commune devait intégrer le système. Autrement, il faudrait repasser le règlement devant le Conseil général juste pour l'ajout du nom d'une commune.

S'agissant des locaux, Court en possède. Et à Valbirse, les conteneurs pour l'EJC seront posés demain si le délai est tenu, pour un déménagement en avril.

La participation financière des communes est effectivement prévue selon un tableau (qui s'affiche à l'écran et qui figurera dans le message adressé au corps électoral). La clé de répartition du coût est: 25% selon le nombre d'habitants, 75% selon les modules fréquentés. L'idée est de

signer des conventions. Ces principes ne sont pas dans le règlement pour que le Conseil communal puisse avoir une marge de manœuvre. M. Pierre-Michel Raetzo confirme que le règlement ne mentionne pas le fait qu'il revient au Conseil communal de fixer ces principes.

M. Pierre-Michel Raetzo donne enfin quelques éléments sur ce que renferme cette dépense périodique: la totalité des charges nettes de la tâche, part de Valbirse (subventions, contributions des parents et des autres communes déduites).

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Pierre-Michel Raetzo et demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISIONS:

a) Le Conseil général approuve le nouveau règlement relatif à l'Ecole à journée continue, par 27 voix.

b) Le Conseil général préavise favorablement, par 28 voix, la dépense périodique de CHF 160'118.50 à l'attention du corps électoral.

9. Approuver la cession de la Piscine couverte de l'Orval à une société anonyme à créer

04.0461 Piscine couverte de l'Orval

a) le transfert du bâtiment Route de Champoz 45 (nouvelle parcelle à distraire du feuillet 1294 de Valbirse-Bévilard) du patrimoine administratif au patrimoine financier, pour une valeur de CHF 429'220.00, et le transfert, sous réserve du référendum facultatif, de la propriété à la société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA pour CHF 1.00

b) une dépense périodique de CHF 158'509.00, sous réserve du référendum facultatif, pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA

c) le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de la Piscine couverte de l'Orval

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, se réjouit que ce dossier arrive à bout touchant. Il aura fallu presque dix ans de discussions et de négociations avec les huit autres communes de la vallée pour institutionnaliser cette piscine, à leur faire admettre que cette installation sportive a une vocation régionale. Lors de leurs dernières assemblées respectives, ces huit communes ont accepté la création de la nouvelle société anonyme. C'est un signal fort. Aujourd'hui c'est au tour de Valbirse d'accepter ce projet. Cela passe par la cession du bâtiment pour CHF 1.00 symbolique à la nouvelle société anonyme. Cela va engendrer dans nos compte 2021 une perte comptable de CHF 429'000. Mais en acceptant aujourd'hui cette perte, nous nous assurons demain du soutien financier des communes partenaires qui seront avec Valbirse actionnaires et responsables de la nouvelle structure. Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette cession à la nouvelle société anonyme afin de pérenniser cette installation sportive régionale.

M. Pascal Flotron, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration:

"Une remarque sur le montant de la dépense périodique qui fixe la compétence de l'autorité habilitée à la voter. Le montant à voter est à la limite de nos compétences, sur la base des

renseignements que nous avons pu obtenir, la compétence lors du premier exercice est déterminante même si le montant augmente par la suite. La CGS relève ce bel, ce magnifique exemple de collaboration intercommunale et tient à remercier et féliciter le Conseil communal pour avoir mené à bien ce projet et toute l'administration pour la gestion de celui-ci."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Franco Viloz et donne la parole à M. Daniel Salzmänn.

M. Daniel Salzmänn, Liste libre, fait cette déclaration:

"La Liste libre est très satisfaite qu'une bonne solution visant à pérenniser l'avenir de la piscine ait enfin été trouvée et acceptée par toutes les parties concernées. Elle se réjouit du dernier épisode de ce si long feuilleton. Elle est favorable à cette solution. Toutefois, nous aimerions avoir quelques précisions sur les points suivants :

1. La dépense périodique tient-elle compte des investissements qui ont été repoussés jusqu'ici ?
2. L'article 5 comprend-il également les éventuels déficits ?
3. Qui d'autre peut vendre des abonnements/tickets d'entrée en regard de l'article 5 ?
4. Est-ce que la SA garantira le maintien de l'ensemble du personnel ; et si oui, à quelles conditions ?
5. Pour quelles raisons les surfaces du beach-volley et du trial ne sont-elles pas incluses dans le transfert ?
6. La gestion du restaurant est-elle aussi concernée par ce transfert ? "

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Daniel Salzmänn et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond ainsi :

1. Oui, la dépense périodique tient compte des investissements repoussés. Car il est tenu compte d'un amortissement de 4% sur les nouveaux investissements (selon le plan d'investissement sur les cinq prochaines années). Il faut relever que, contrairement à une commune, le taux d'amortissement d'une société anonyme n'est pas contraignant et pourrait varier d'une année à l'autre en fonction des comptes.

2. Oui, ce sont les déficits qui sont couverts par les communes selon un montant par habitant et tenant compte d'un facteur de réduction en fonction de l'éloignement des communes.

3. Tout intermédiaire qui sera désigné par la société anonyme. Il est aussi prévu que les communes actionnaires puissent continuer de vendre les abonnements à des prix préférentiels. Il n'y a rien qui l'interdit.

4. L'engagement du personnel sera de la responsabilité du conseil d'administration. Il n'y a aucune garantie formelle que l'ensemble du personnel sera réengagé. Mais le conseil d'administration pourra et devra s'appuyer sur les compétences du personnel existant pour assurer le bon fonctionnement de la piscine.

5. Cette nouvelle société anonyme devra s'occuper de gérer et de pérenniser une piscine. Son but n'est pas de gérer d'autres infrastructures sportives. En outre, la piscine de l'Orval a une vocation régionale, contrairement à un terrain de beach-volley ou de trial qui peuvent aussi exister dans d'autres communes.

6. La société anonyme reprendra aussi le restaurant ainsi que le logement au-dessus de la piscine. Elle devra trouver un nouveau tenancier pour le restaurant (actuellement vacant); le logement étant déjà occupé, le bail à loyer sera repris.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer. Il demande s'il y a d'autres interventions.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration:

"Le groupe PLR et sympathisants est très satisfait que la structure mise en place permettra de développer un projet pérenne pour la piscine. Cette infrastructure est à notre avis très importante pour le bien-être de la population ainsi que pour l'éducation de nos enfants. Nous tenons à féliciter l'exécutif et l'administration communale pour la réussite de cette transition en collaboration avec toutes les communes concernées. Un grand merci particulièrement au Maire et au Secrétaire communal pour leur engagement dans ce dossier. Le groupe PLR et sympathisants se réjouit également de découvrir les membres, enthousiastes et compétents, du conseil d'administration de cette nouvelle société."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques Schnyder. Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISIONS:

a) Le transfert du bâtiment Route de Champoz 45 (nouvelle parcelle à distraire du feuillet 1294 de Valbirse-Bévilard) du patrimoine administratif au patrimoine financier, pour une valeur de CHF 429'220.00, et le transfert, sous réserve du référendum facultatif, de la propriété à la société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA pour CHF 1.00 est approuvé par 29 voix.

b) La dépense périodique de CHF 158'509.00, sous réserve du référendum facultatif, pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA est approuvée par 29 voix.

c) Le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de la Piscine couverte de l'Orval est approuvé par 29 voix.

10. Approuver un crédit complémentaire de CHF 250'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11

04.0458 Local des sapeurs-pompiers

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à la rapporteure du Conseil communal.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, dit ne pas vouloir revenir en détail sur ce dossier que les conseillers généraux connaissent bien et qui a suffisamment trainé. Un premier crédit avait été voté en juin 2018 mais entretemps ce dossier a été ébranlé à tous les niveaux avec des surcoûts de CHF 248'150.00 principalement dus à l'ajout d'une détection incendie. A ce sujet, Mme Nadine Graber indique que si les conseillers généraux souhaitent avoir des explications détaillées, celles-ci peuvent être données par M. Alexandre Jolicorps.

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Nadine Graber et donne la parole à M. Alexandre Jolicorps en lui demandant avec quelle casquette il s'exprime.

M. Alexandre Jolicorps, indique qu'il s'exprime pour l'AIB. Il dit se tenir à disposition pour des questions au sujet de la protection incendie, qui a un impact non négligeable sur ce bâtiment.

M. Pascal Flotron, Président, rappelle que le règlement du Conseil général permet au Conseil communal de s'adjoindre les services d'experts. Il demande s'il y a des questions pour M.

Alexandre Jolicorps. Constatant qu'il n'y a aucune question, le Président remercie M. Alexandre Jolicorps et redonne la parole à M. Nadine Graber.

M. Nadine Graber, conseillère communale, redit que le Conseil communal invite les conseillers généraux à accepter ce crédit complémentaire de CHF 250'000.00.

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Nadine Graber et ouvre la discussion.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, fait cette déclaration:

"En 2018, le Conseil général de Valbirse votait un crédit d'engagement de CHF 1'050'000.00 pour la réfection du bâtiment de Chemenay 11. On nous informait début 2020 que le permis de construire avait été délivré. Durant ces deux années, les différents groupes au Conseil général ainsi que les commissions ont posé des questions à intervalles réguliers sur l'avancement du projet. Le Conseil communal a évoqué des retards dus au traitement du dossier par la Préfecture, des retards dus à son mandataire, des retards dus au mode constructif choisi, des retards dus à la problématique du stationnement des véhicules d'intervention durant les travaux...

Autant d'éléments qui font apparaître un manque de contrôle et de suivi de ce projet, tant de la part du Conseil communal que de son mandataire. Actuellement, le projet n'a toujours pas débuté et on nous demande une rallonge de 25% du crédit initial.

Notre groupe souhaite voir ce projet se réaliser et est prêt à accepter ce crédit supplémentaire. Toutefois, nous souhaitons, nous exigeons presque, que le Conseil communal confirme aujourd'hui qu'il a repris la maîtrise de ce dossier et qu'il peut nous garantir que le montant proposé couvrira l'entier des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux et qu'il n'y aura dès lors pas de dépassement des coûts."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Sébastien Blanchard. Il constate avoir oublié de demander si l'entrée en matière est combattue. Il demande si c'est le cas. Tel n'est pas le cas. Il demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration:

"La somme demandée était attendue suite aux précédentes sessions mais reste toutefois gênante surtout venant d'un projet accepté par le Conseil général en 2018 déjà. Nous espérons que les responsabilités soient établies et sanctionnées car nous estimons qu'il y a une part de naïveté ou de manque de professionnalisme important. Nous sommes aussi inquiets que la rallonge demandée ne soit pas à la hauteur des réels travaux complémentaires à effectuer, premièrement suite au matériel nécessaire, deuxièmement suite aux plus de deux ans de dégradations supplémentaires.

Au vu de la complexité des nombreux futurs projets lourds qui attendent la commune, nous réitérons la demande de réfléchir à une solution pour avoir une aide compétente comme une commission technique et bâtiments ou s'attacher les services d'un professionnel de la branche en ce qui concerne ces objets. Le groupe PS et sympathisants accepte toutefois la rallonge de CHF 250'000."

M. Pascal Flotron, Président, constate que M. Sébastien Blanchard a posé une question quant à une confirmation du Conseil communal que le dossier sera suivi. Il donne la parole à Mme Nadine Graber.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, reconnaît que ce dossier a été émaillé de nombreuses péripéties mais estime qu'il faut désormais aller de l'avant. Elle indique que des membres de l'exécutif ont rencontré le Bureau Heimann et qu'un planning a été établi. Dès l'acceptation de ce crédit, les travaux commenceront et seront finis cette année. L'exécutif a spécifié au Bureau Heimann qu'il doit mettre une priorité sur ce dossier.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Nadine Graber et donne la parole à M. Sébastien Blanchard.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, demande à Mme Nadine Graber si le Conseil communal assure que ce montant sera suffisant.

M. Nadine Graber, conseillère communale, indique que oui, cette somme permettra de faire aboutir tout le projet.

M. Pascal Flotron, Président, demande à M. José Diaz si sa demande d'accompagnement concerne globalement les gros projets ou précisément celui-ci.

M. José Diaz, PS et sympathisants, répond que c'est un vœu général pour le futur, qu'il y ait une vision plus professionnelle.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Daniel Salzmann.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, fait cette déclaration:

"La Liste libre est favorable au fait que la Commune choisisse aussi souvent que possible de faire appel à des entreprises locales pour effectuer ses travaux. Cependant, nous pensons que, forte de cette expérience malheureuse, elle fasse preuve à l'avenir de plus de fermeté et de professionnalisme envers ses mandataires dans la réalisation et le suivi des chantiers. Ceci étant, la Liste libre propose d'accepter ce crédit complémentaire et souhaite vivement que ce chantier puisse enfin aboutir au cours de l'année 2021."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Daniel Salzmann. Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Le crédit complémentaire de CHF 250'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11 est approuvé par 28 voix.

11. Approuver un crédit de CHF 825'000.00 pour l'agrandissement et la rénovation des bureaux de l'administration communale

04.0463 Bureau municipal

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, le Maire Jacques-Henri Jufer, qui demandera ensuite à l'architecte de donner quelques explications techniques.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que les locaux de l'administration sont trop petits. Cette problématique est connue depuis la création de Valbirse, qui a vu tous les employés administratifs des trois anciennes communes être regroupés en un seul endroit, à savoir les locaux utilisés par l'administration de Bévillard. Pour pallier à ce manque de place, des solutions ont été étudiées. L'une d'elles aurait été de construire une annexe sur la terrasse du bâtiment centre. Elle a été abandonnée car les copropriétaires n'auraient plus eu accès à la terrasse.

A la suite du départ de la banque Raiffeisen, qui est locataire jusqu'à la fin de ce mois, le Conseil communal a décidé d'attribuer à l'administration communale les locaux devenus libres. Le problème de place sera ainsi résolu. Les travaux de rénovation sont nécessaires, raison pour laquelle le Conseil communal s'est approché du bureau d'architecture KWSA. Le projet tel que défini par ce bureau est intéressant à plusieurs titres et a convaincu le Conseil communal. Les employés de l'administration auront enfin assez de place et seront répartis entre les deux étages de manière réfléchie. L'accueil de la population se fera au rez-de-chaussée, donc dans de meilleures conditions. Cette est une dépense pour un projet abouti que nous vous demandons d'accepter. Après la rénovation des locaux du Service social, des locaux des travaux publics et des pompiers il est temps de s'occuper de notre administration dont la grande partie des locaux n'a jamais été rénovée depuis la construction du bâtiment dans les années 1970. Je passe la parole à M. Stéphane Kaiser, architecte du bureau KWSA.

M. Stéphane Kaiser, architecte, présente le projet au moyen de quelques images de plans projetées à l'écran. Il explique la situation actuelle des deux étages. Il indique qu'une idée principale est d'éviter à la population de monter à l'étage. Il y a certes un ascenseur mais c'est peu logique de faire entrer la population dans la cage d'escalier d'une PPE. L'ex-entrée de la banque sera vraiment adéquate pour accueillir la population.

Une autre idée consiste à éviter de casser trop de murs, pour des questions statiques mais aussi de coûts. Les deux étages sont reliés par un escalier interne. Ce serait peu logique et peu fonctionnel de fonctionner avec la cage extérieure.

Au premier étage, il y a assez peu d'interventions. Mais des interventions sur le bloc sanitaire qui date des années 1970. Dans le projet, il y a une remise à niveau d'éléments vétustes comme des fenêtres, stores, sols, murs, éclairage.

M. Stéphane Kaiser montre comment a été imaginée la répartition des services. Au rez-de-chaussée il y a l'accueil avec le sas d'entrée, une petite salle pour des entretiens privés, les guichets, le contrôle des habitants et l'AVS, le local de pause, une grande salle de séances. Au niveau supérieur, il est imaginé la chancellerie, le bureau du Maire, les services techniques et de l'urbanisme, le centre d'impression, les sanitaires, les finances. Le service de l'urbanisme a été placé de manière à ce que les professionnels de la branche qui ont des rendez-vous puissent y accéder sans passer par l'accueil du rez. Il y aura aussi une grande salle de séances avec un accès externe. Elle permettra la tenue de séances (de commissions par exemple) même lorsque l'administration sera fermée. Un WC restera accessible pour les personnes utilisant cette salle. Le personnel entrerait par l'étage supérieur par des vestiaires.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Stéphane Kaiser. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Daniel Salzmänn, Liste libre, fait cette déclaration:

"Nous sommes conscients que les bureaux sont actuellement trop exigus et ne répondent plus aux standards requis pour une administration communale. Il y a donc là, avec le départ de la banque Raiffeisen, une belle opportunité d'améliorer cette situation.

Toutefois, nous trouvons ce projet un peu onéreux et nous nous demandons s'il n'y aurait pas moyen de le réaliser totalement, mais à moindre coût, sans pour autant que le résultat soit moins fonctionnel?

Il est évident que le projet, tel que proposé, est séduisant et que ces nouveaux bureaux permettraient un accueil de qualité pour la population et offriraient des conditions de travail nettement améliorées pour le personnel de l'administration.

En conséquence, dans sa majorité, la Liste libre propose d'accepter ce crédit de CHF 825'000.00 en recommandant cependant au responsable des travaux de tout faire pour en minimiser les coûts."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Daniel Salzmänn, et donne la parole au Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que si le crédit n'est pas accepté, le Conseil communal devrait revoir le projet avec l'architecte et définir ce qui ne doit pas être réalisé.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, fait cette déclaration:

"Notre groupe reconnaît la bonne qualité du projet, la nécessité de mettre un espace supplémentaire à disposition de l'administration et l'amélioration de l'accueil à la population dans les locaux communaux.

Lors de notre dernière séance du Conseil général, nous avons, à la quasi-unanimité, émis le souhait que notre commune fasse preuve de rigueur financière dans cette période remplie d'incertitudes pour de nombreux citoyens de notre commune. Nous pensons dès lors que le moment est malvenu pour convenir d'une telle dépense.

Dans un futur plus paisible, que nous espérons proche, nous serons disposés à entrer en matière sur un tel projet. Toutefois, nous sommes d'avis que le coût des travaux de transformations est très élevé par rapport aux nouvelles surfaces aménagées et prions d'ores et déjà le Conseil communal de nous présenter des variantes moins onéreuses sans toutefois modifier les aspects pratiques du présent projet. Dans ce sens nous le prions également de prendre en compte les contraintes éventuellement posées par les différents offices et bureaux spécialisés qui seront appelés à se prononcer sur ce projet dans le cadre de la demande de permis de construire, afin de limiter les désagréments que nous avons pu constater dans d'autres dossiers. En l'état et vu la situation actuelle, nous ne donnerons pas notre accord au crédit proposé."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Sébastien Blanchard et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration:

"Notre groupe, qui n'a pas encore un avis complet sur la situation, souhaite poser une question. Connaissant M. Stéphane Kaiser, nous pensons que l'architecte a proposé plusieurs options? Si tel est le cas, pourquoi le Conseil communal a choisi de nous présenter celle à CHF 825'000? Notre groupe pense qu'il est effectivement bien de ne pas étaler un investissement dans le temps, mais il faut qu'il corresponde à la juste balance de nos besoins."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques Schnyder et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que des réflexions ont été menées pour savoir comment rénover ces locaux laissés libres. Le Conseil communal a décidé de ne pas "faire du sparadrap" mais de tout refaire. Si le crédit n'est pas accepté ce soir, il faudra revoir le projet et redéfinir les options prioritaires.

Le Maire rappelle que CHF 100'000 d'investissements représentent CHF 3'000 d'amortissement annuel. Donc si le crédit est revu à la baisse de CHF 200'000 ou CHF 300'000, cela représente CHF 6'000 ou 9'000 par année, mais pour une solution qui ne sera toujours pas satisfaisante. Je ne peux pas vous dire ce soir où l'on couperait.

Quant à savoir si c'est le bon moment pour faire ces travaux au vu de la crise sanitaire, on pourrait se poser cette question pour tous les autres investissements. Est-ce que pendant cette crise on ne fait plus d'investissements? La commune, comme le canton ou la Confédération, n'a-t-elle pas pour rôle de faire des investissements anticycliques? Donc injecter de l'argent dans un moment où les entreprises vont mal. Si le domaine de la construction fonctionne bien, ce seront des liquidités qui seront réinjectées dans l'économie.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande qui souhaite prendre la parole.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, se dit un peu frustré car il n'a pas obtenu de réponse à sa question quant à savoir s'il existait plusieurs variantes, si oui pourquoi celle-ci a été choisie.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond qu'en discutant avec l'architecte, le Conseil communal a décidé de transformer pour arriver à avoir l'accès entre les deux étages et rénover le tout. Ce que le Conseil communal propose, c'est ce paquet. Comme lorsque nous vous avons proposé un crédit pour une rénovation de route en novembre, nous vous avons présenté un paquet et non des variantes. Mais si le Conseil général ne vote pas le crédit demandé, alors nous devons retravailler le dossier et rediscuter avec l'architecte. Sans l'opportunité du départ de la banque Raiffeisen, je ne sais pas ce que nous aurions fait. Le projet d'agrandir sur la terrasse n'est pas possible, utiliser des appartements en-dessus aurait engendré des dédites non agréables.

M. Pascal Flotron, Président, demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants, fait cette déclaration:

"Personnellement, et la majorité de notre groupe, trouve que c'est un plus pour les employés de notre commune ainsi que pour la population; que la rénovation de ces locaux vétustes est absolument nécessaire. Le crédit est relativement important. Mais, personnellement, je préfère voter un crédit de ce montant que venir dans une année avec une demande de rallonge, comme nous l'avons vécu ce soir avec le bâtiment des travaux publics. Je recommande aux personnes réticentes à cette dépense de réfléchir et de vous prononcer en fonction de votre ressenti. Je suis conscient que ce projet a été travaillé de manière très professionnelle par l'architecte en question. Je vous recommande d'approuver ce crédit."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jean-Paul Mercerat et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Steve Morand, PLR et sympathisants, dit connaître très bien les locaux, qu'il y a énormément de travaux à effectuer. Il souhaite savoir si vraiment tout a été compris dans le montant des travaux. Il reconnaît qu'avec un crédit plus petit, il y a le risque de devoir refaire des travaux dans quelques années, donc d'engendrer des conséquences qui, au final, coûteraient encore plus cher. Il demande si vraiment tout est compté et s'il n'y a plus rien à prévoir dans les 10-15 ans.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Steve Morand et demande qui du Maire ou de l'architecte souhaite répondre.

M. Stéphane Kaiser, architecte, indique que pour chiffrer les coûts, son bureau ne s'est pas basé sur des demandes de pré-offres mais avec son expérience des bâtiments industriels (où l'on retrouve un peu les mêmes ingrédients). Oui, nous avons pris les coûts du marché qui découlent d'offres réelles. Outre les sanitaires vétustes, il y a des éléments coûteux comme toutes les baies vitrées côté route cantonale qui sont en vitrage d'il y a 50 ans donc qui n'isolent plus rien. Nous avons aussi tenu compte pour l'avant-projet du mobilier existant et l'avons tout réutilisé. Nous avons inclus quelques compléments de mobilier pour que tout soit complet. C'était une demande du Conseil communal de faire un projet total et éviter de revenir dans deux ou cinq ans avec de nouveaux travaux. Nous avons compté une remise à neuf complète. Nous avons par ailleurs imaginé le déroulement des travaux en trois phases.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Stéphane Kaiser et demande qui souhaite prendre la parole.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, demande où ira le personnel durant les travaux.

M. Stéphane Kaiser, architecte, dit avoir prévu que le personnel puisse rester sur place et déménager dans le bâtiment selon les étapes (rester en haut lorsque le bas est rénové, mettre une partie du personnel en bas lorsque le haut est rénové). Il y aura juste une étape qui sera bruyante, celle du sciage de la dalle. Mais nous avons l'habitude de ce genre d'interventions.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Stéphane Kaiser et indique que la discussion se poursuit. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, demande une interruption de séance.

M. Pascal Flotron, Président, accorde une interruption de séance de cinq minutes.

Interruption de séance

M. Pascal Flotron, Président, reprend la séance. Il demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: Le crédit de CHF 825'000.00 pour l'agrandissement et la rénovation des bureaux de l'administration communale est accepté par 18 voix contre 10 et 1 abstention.

12. Budget 2021

08.0111 Budget annuel

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière
- c) Approbation du budget du compte global 2021

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur du Conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, rappelle que suite au refus du budget 2021 par le Conseil général en novembre 2020, le Conseil communal s'est attelé à refaire une nouvelle proposition. Celle-ci tient compte d'une quotité inchangée à 2.0, mais que comme cela avait été demandé une version avec une quotité de 2.1 a été transmise pour information. Ainsi, si le législatif devait décider finalement d'augmenter la quotité, les chiffres sont déjà là.

Le Maire explique ce budget 2021 en commentant une présentation PowerPoint affichée à l'écran (mise en annexe de ce procès-verbal). Il fait notamment remarquer que:

- Les comptes des impôts 2020 seront excellents (amélioration de CHF 813'000.00 par rapport au budget 2020). Tenant compte des effets sur la péréquation financière, cela fait une amélioration de CHF 560'000.00.

- La proposition de budget 2021 du Conseil communal prévoit une quotité inchangée à 2.0, un taux de taxe immobilière à 1.5 pour mille (maximum autorisé par le canton) au lieu de 1.4 pour mille, un excédent de charges de CHF 564'094.45 pour le compte général, un excédent de charges de CHF 65'488.00 pour les financements spéciaux, un excédent de charges de CHF 629'582.45 au compte global.

- Les raisons principales de l'amélioration du budget par rapport à la version de novembre:
CHF 200'000.00 : diminution de l'attribution au fonds d'entretien des immeubles
CHF 305'000.00 : augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques
CHF 100'000.00 : augmentation des impôts apériodiques (impôt sur les gains immobiliers, 2e et 3e pilier)
CHF 54'000.00 : augmentation du taux de la taxe immobilière de 1.4‰ à 1.5‰
CHF 20'000.00 : report du journal à la population
CHF 32'000.00 : report engagement 0.5 EPT pour les travaux publics
Pour le reste de la différence, ce sont des économies à gauche à droite.

Par rapport au premier projet et si l'on fait abstraction de la piscine, c'est une amélioration de CHF 793'000.

Le Maire explique ensuite les différences entre le budget 2020 et le budget 2021, selon les groupes de matières (cf. annexe).

Le Maire présente ensuite trois graphiques. Le premier compare les budgets et les résultats des comptes depuis 2015. Il en ressort que les résultats sont systématiquement meilleurs que les budgets. Le deuxième compare les rentrées fiscales budgétées et effectives, depuis 2015. Les résultats ont toujours été meilleurs que les projections. Le troisième montre l'incidence des impôts sur les améliorations de résultats.

Le Maire indique qu'entre 2015 et 2019, on enregistre une augmentation effective de fortune de CHF 3'375'000. Entre les budgets et les comptes, c'est une amélioration de CHF 4'154'000. Dans ce chiffre, cette amélioration est pour 81% amenée par des améliorations d'impôts. Donc on remarque que les impôts constituent l'élément le plus difficile à budgéter. Pour les autres éléments du budget, nous sommes globalement proches entre le budget et les comptes.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration:

"Le groupe PLR et sympathisants remercie les personnes concernées pour la refonte du budget et l'énergie mise dans un court laps de temps pour réaliser cela. Nous estimons que le déficit prévisionnel est, avec une quotité de 2.0, acceptable en vue de la fortune nette de la commune. Par contre la logique de l'augmentation, au maximum autorisé, de la taxe immobilière n'est pas comprise, un complément d'information à ce sujet serait le bienvenu.

La diminution importante de la somme allouée au fonds d'entretien des bâtiments n'est également pas très bien comprise, nous espérons que cela ne repousse pas simplement les problèmes sur les exercices suivants. Est-ce que cette diminution devra être rattrapée les années à venir ? Comme expliqué lors de la déclaration de principe, nous attendons cette année (et donc pour le prochain budget), que le Conseil communal présente sa stratégie et sa vision de la situation financière à long terme.

Concrètement, il s'agit de fixer des objectifs en termes de résultats et d'évolution de la fortune nette et ensuite d'expliquer et mettre en place les actions prévues pour atteindre ces objectifs. A notre avis, le Conseil général et donc les différents groupes devraient valider une stratégie budgétaire, ceci permettrait à l'exécutif communal de travailler ensuite beaucoup plus sereinement. Pour cela, et je m'excuse d'insister peut-être lourdement, il faudrait que cette stratégie nous soit communiquée."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques Schnyder et donne la parole au Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, répond que le Conseil communal a essayé de trouver des moyens d'améliorer ce budget. La liberté avait été donnée au Conseil communal puisque la quotité et la taxe immobilière avaient été refusées en novembre, nous avons décidé de présenter une taxe immobilière à 1,5 pour mille. Si vous deviez refuser cette augmentation, la différence serait de l'ordre de CHF 54'000.

Au sujet de la diminution de l'attribution au fonds d'entretien des immeubles, ce n'est pas vraiment une baisse de charges mais nous allouons moins de montant à ce fonds.

Au sujet de la stratégie budgétaire, je suis favorable à ce que le Conseil communal ait une orientation de la part du Conseil général. Mais c'est un peu difficile car il y a deux sons de cloche venant du législatif. D'une part nous savons qu'il y a un endettement (même s'il y a une amélioration) et on sent cette volonté de dépenser de manière très réfléchie. D'un autre côté on nous demande aussi d'intervenir au niveau des écoles. Le dossier présenté ici faisait état, de tête, de CHF 12'000'000. Oui, ce sont des investissements, mais les CHF 450'000 ou CHF 500'000 qu'on devra consentir pour l'amortissement seront dans le compte de résultats. Il serait important que le Conseil général réfléchisse pour nous donner des lignes: par exemple nous dire que l'endettement doit être contenu dans tel cadre mais avec des possibilités d'augmenter de tant avec le projet des écoles; ou, lors d'un budget, éviter une série d'amendements mais demander de réduire x% dans chaque service. Cela éviterait des frustrations. Si vous voulez réduire les charges, il faut le faire de manière linéaire. Je fais aussi mon mea culpa, mais il serait bon d'avoir les rails d'une stratégie budgétaire, un signal clair, sur lesquels le Conseil communal peut avancer.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, fait cette déclaration:

"Tout d'abord, la Liste libre tient à relever le gros travail effectué pour la révision du budget et elle remercie M. Beuchat et le Conseil communal. Le nouveau budget présenté ce soir fait état d'un déficit de CHF 564'094 qui serait ramené à CHF 134'874 si on ne tenait pas compte de la perte liée à la cession du bâtiment de la piscine.

Nous sommes donc satisfaits avec ce budget que nous proposerons d'accepter, mais nous souhaitons formuler une remarque et y ajouter un amendement.

Nous comprenons que la dépense en vue de la réalisation d'un journal d'information à la population ait été repoussée à des temps meilleurs, mais nous souhaitons que ce projet ne soit pas purement et simplement supprimé.

Contrairement à ce qui était présenté dans la première version du budget, il n'est plus question d'une augmentation de salaires pour le personnel administratif. La Liste libre n'est pas d'accord avec cette suppression. Nous demandons donc que les salaires des employés de la commune soient augmentés de 0,5% comme prévu dans le projet initial rejeté par le Conseil général en novembre.

Nos employés communaux (concierges, personnel des travaux publics, personnel de l'administration) ont fait leur travail consciencieusement durant cette année, particulière également pour eux, alors que l'audit montre qu'ils sont en sous-effectifs.

La conjoncture n'est certes pas bonne mais, comme nous venons de l'apprendre, l'exercice 2020 devrait déboucher à nouveau sur un excédent de recettes.

La hausse des salaires proposée dans la première version du budget de 0,5% représenterait moins de CHF 20'000 pour un budget de CHF 30'000'000 de charges, soit moins de 1 millième du budget.

Pour conclure, une bonne administration doit être rémunérée à sa juste valeur. Comme pour tous les employés d'ailleurs. En refusant une modeste revalorisation, la jugez-vous insuffisante? Nous demandons donc que les traitements du personnel administratif et d'exploitation soient augmentés de 0,5%."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Daniel Salzman. Il précise que les amendements seront votés à la fin des discussions, puis seront votés les points prévus à l'ordre du jour. La discussion se poursuit.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, fait cette déclaration:

"Le groupe UDC-PBD a estimé lors de notre dernière séance plénière qu'il fallait un effort global pour assurer les investissements futurs. Nous sommes conscients que de nombreuses concessions ont été réalisées et que le budget de cette année devait être « de rigueur ».

Cette diminution du déficit est un mal nécessaire permettant notamment de pouvoir plus sereinement entrevoir les futurs investissements.

Pour conclure, le groupe UDC-PBD ne peut accepter et se désolidarise de la remarque du Conseil communal émise dans le rapport indiquant que les griefs étaient surtout dirigés contre le personnel de l'administration et des services techniques. Nous recommandons au Conseil général d'accepter le budget tel que présenté."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Maxime Ochsenbein. La discussion se poursuit.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration:

"La CGS a pris connaissance du budget 2020 remanié et a pu, lors de sa séance du 12 janvier 2021, encore recourir aux compétences et connaissances de notre Maire et de notre caissier communal. La CGS réitère ses remerciements à tous les deux pour leur disponibilité.

La CGS ne prend pas position sur l'opportunité d'une dépense ni sur le montant de celle-ci. Seule, pour le moment du moins, la légalité ou la conformité du budget aux règles comptables est jugée par la CGS.

Néanmoins, la CGS préavise favorablement le budget avec la quotité de 2.0 et une taxe immobilière de 1,5‰.

Elle estime le déficit prévisionnel acceptable au vu de la fortune nette de la commune mais elle maintient son analyse développée lors de la séance du 23 novembre 2020 et ne cache pas son inquiétude sur l'endettement élevé annoncé à l'horizon 2031. La CGS tient encore à remercier les auteurs des deux budgets proposés ce soir."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Franco Viloz. La discussion se poursuit.

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait cette déclaration:

"Suite à la nouvelle proposition de budget, le groupe PS et sympathisants approuve unanimement la nouvelle version remaniée au taux d'imposition de 2.0 et une taxe immobilière à 1,5 pour mille. Nous remercions le Conseil communal, ainsi que l'administration, pour le travail effectué pour ce budget remanié, qui est plus en adéquation avec les finances communales."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. José Diaz. La discussion se poursuit. Personne ne la prend. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote sur l'amendement de la Liste libre. Il cite l'amendement de la Liste libre: "Nous demandons que les traitements du personnel administratif et d'exploitation soient augmentés de 0,5%", sous-entendu "comme c'était prévu dans la première mouture du budget présenté en novembre 2020".

DECISION: L'amendement de la Liste libre demandant l'augmentation des traitements du personnel de 0,5% est accepté par 18 voix contre 7 et 4 abstentions.

M. Pascal Flotron, Président, passe ensuite aux votes selon l'ordre du jour:

DECISIONS:

- a) La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 2.0 est approuvée par 29 voix.
- b) Le taux de la taxe immobilière à 1.5 pour mille est accepté par 17 voix contre 9 et 3 abstentions.
- c) Le budget du compte global 2021 tel que présenté par le Conseil communal et modifié par l'amendement accepté ce soir est approuvé par 29 voix.

13. Approuver les propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « La Place du village »

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

- a) l'étude, par le Conseil communal, de différents scénarios visant la réalisation d'une véritable « Place du village » et la présentation de ces scénarios au Conseil général
- b) la création, par le Conseil communal, d'un groupe de travail chargé de proposer des aménagements conviviaux tant pour la « Place du village » que pour la partie inoccupée de l'Espace-Birse
- c) la soumission du projet « des aménagements conviviaux et transitoires pour l'Espace-Birse » à un concours d'idées ouvert à tous les citoyens de Valbirse, avec à la clef des bons à utiliser chez les commerçants et les restaurateurs de la commune

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à la rapporteure pour la Commission Bien Vivre à Valbirse.

M. Margaux Villoz, rapporteure de la Commission Bien Vivre à Valbirse, fait cette déclaration :

"Vous avez pu prendre connaissance du projet intitulé «La Place du village». Celui-ci consiste à créer un lieu sur une parcelle appartenant à la commune permettant aux habitants de Valbirse de se retrouver dans un cadre agréable. Nous comptons par conséquent créer un lieu commun aux trois villages symbolisant le cœur de notre commune. Ce lieu pourrait le cas échéant permettre de créer des manifestations et des événements qui augmenteraient l'attractivité de notre commune.

Nous avons également constaté le potentiel de l'Espace Birse comme lieu de rencontre. Positionné au centre de la commune, il serait le parfait emplacement pour une place provisoire en attendant la construction de futurs immeubles. L'entreprise Real Estate, qui est propriétaire du terrain, serait d'accord de laisser son terrain à disposition de la commune jusqu'à ce qu'elle décide d'augmenter son parc immobilier.

Notre projet se divise en trois propositions :

1. Dans la première, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de trouver un endroit idéal afin de créer une place du village pérenne.
2. Dans la seconde partie, nous demandons la création d'un groupe de travail qui puisse proposer des aménagements pour les deux endroits, celui à vocation provisoire de l'Espace Birse et celui à vocation pérenne.
3. Et finalement, créer une commission ayant pour but de proposer des idées d'aménagements provisoires pour l'Espace Birse inoccupé actuellement.

La Commission Bien Vivre à Valbirse vous demande donc d'accepter ces différents points."

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Margaux Villosz. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Nul ne souhaite prendre la parole. Il clôt la discussion et passe au vote, point par point.

Au vote, la proposition a), à savoir « l'étude, par le Conseil communal, de différents scénarios visant la réalisation d'une véritable « Place du village » et la présentation de ces scénarios au Conseil général » est approuvée par 12 voix, refusée par 6. Onze personnes s'abstiennent. Le Président indique que compte tenu du seuil de la majorité, cette proposition n'a pas passé la rampe.

Au vote, la proposition b), à savoir « la création, par le Conseil communal, d'un groupe de travail chargé de proposer des aménagements conviviaux tant pour la « Place du village » que pour la partie inoccupée de l'Espace Birse » est approuvée par 9 voix, refusée par 5. Quatorze personnes s'abstiennent. Le Président indique que, là aussi, la majorité n'est pas atteinte.

Le Président propose, suite à une intervention du secrétariat, une interruption de séance de cinq minutes afin de clarifier un point de règlement.

Interruption de séance.

M. Pascal Flotron, Président, reprend le cours de la séance. Il explique la situation. Il y a un souci avec l'article 46 al. 1 du règlement du Conseil général. Ce dernier dit que « Dans toutes les votations, c'est la majorité absolue des votants qui décide ». Mais, en recherchant, il s'avère que cet article 46 a déjà posé problème puisqu'il y avait eu en juin 2019, suite à un Conseil général de mars 2019, une discussion avec Mme Munari de l'OACOT. La page 2 du PV du Conseil général du 24 juin 2019 est projetée à l'écran.

Mme Munari avait à l'époque dit que cet article n'était pas d'une clarté évidente. Le Bureau du Conseil général avait alors conclu que « Afin d'éviter tout malentendu et dans l'attente d'une modification (précision) dans notre règlement du CG, le bureau a décidé de reprendre les termes de l'article 51, soit la majorité des votants. De ce fait, si le résultat d'un vote est de 12 oui, 10 non et 8 abstentions, l'objet est accepté par 12 voix contre 10. »

Le Président indique qu'avec cette interprétation, les abstentions ne jouent pas de rôle direct. Il y a donc d'un côté un article de loi et de l'autre une interprétation du Bureau du Conseil général.

Dès l'instant où le Bureau de l'époque avait décidé quelque chose, que cet article 46 al. 1 peut poser des difficultés d'interprétation, et compte tenu de la portée de l'objet ici (les propositions ne sont que des "tickets d'entrées" pour ouvrir la porte à un développement), le Président propose d'appliquer ce que le Bureau du Conseil général avait décidé à l'époque.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, propose de revoter en connaissance de cause.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, suggère de vraiment changer le règlement du Conseil général à l'avenir pour éviter de faire passer des objets avec des formulations de libellé négatives.

M. Pascal Flotron, Président, affirme qu'il faut déjà régler les votes de ce soir, puis, dans un deuxième temps, que le Bureau du Conseil général se penche rapidement sur cet article pour voir s'il faut l'adapter.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, propose de reporter ce point 13 de l'ordre du jour à une prochaine séance.

M. José Diaz, PS et sympathisants, fait remarquer que si, lors d'une votation populaire dans un village de 100 personnes, 40 votent et 60 s'abstiennent, et que 21 acceptent contre 19, le projet est accepté. Par analogie, il juge qu'il faut appliquer le même système.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. José Diaz et demande à Mme Margaux Villosz si la Commission Bien vivre à Valbirse souhaite proposer quelque chose.

M. Margaux Villosz, pour la Commission Bien vivre à Valbirse, répond que la commission n'a rien à proposer.

M. Cédric Berberat, Liste libre, propose de maintenir les votes tels qu'ils ont été faits. Une majorité des membres présents ce soir étaient déjà là en 2019 et connaissaient donc cet article.

M. Pascal Flotron, Président, constate qu'il y a désormais trois propositions : revoter, reporter la discussion à une prochaine séance, maintenir les votes et poursuivre pour le point c). Vu la situation, le Président lit l'article 46 al. 3: « Lorsqu'il y a plus de deux propositions principales, elles sont mises aux voix ensemble par appel nominal ou par vote au bulletin secret. Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité absolue, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée. »

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, informe retirer sa proposition.

M. Pascal Flotron, Président, constate que la proposition de revote est retirée. Il demande à M. Maxime Ochsenbein s'il maintient sa proposition.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, dit ne pas comprendre comment seront interprétés les votes déjà effectués.

M. Pascal Flotron, Président, résume en disant qu'avant l'interruption, le point a) avait récolté 12 oui, 6 non, 11 abstentions ; le point b) 9 oui, 5 non, 14 abstentions. Compte tenu que le Bureau du Conseil général, après avoir consulté Mme Munari, avait fait cette interprétation, que les votes concernés n'ont pas de grandes portées financières, il propose d'appliquer l'interprétation du Bureau de l'époque. Tout en prenant compte que le Bureau va devoir très vite se pencher sur cet article.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, maintient sa proposition de report.

M. Pascal Flotron, Président, met la proposition de report, considérée comme un amendement, au vote.

DECISION: La proposition de reporter le point 13, au complet, à une prochaine séance du Conseil général est refusée par 16 voix contre 10.

M. Pascal Flotron, Président, passe au vote du point c).

DECISION : Le point c) : la soumission du projet « des aménagements conviviaux et transitoires pour l'Espace-Birse » à un concours d'idées ouvert à tous les citoyens de Valbirse, avec à la clef des bons à utiliser chez les commerçants et les restaurateurs de la commune est refusée par 12 voix contre 7 et 10 abstentions.

M. Pascal Flotron, Président, rappelle donc les décisions de ce soir pour les points a) et b) votés précédemment et qui feront foi:

DECISION: Point a) : l'étude, par le Conseil communal, de différents scénarios visant la réalisation d'une véritable « Place du village » et la présentation de ces scénarios au Conseil général est acceptée par 12 voix contre 6 et 11 abstentions.

DECISION: Point b): la création, par le Conseil communal, d'un groupe de travail chargé de proposer des aménagements conviviaux tant pour la « Place du village » que pour la partie inoccupée de l'Espace Birse est acceptée par 9 voix contre 5 et 14 abstentions.

14. Réponse à la question écrite 2020/01 « Promouvoir la récolte de l'eau pluviale »

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, demande à l'auteur de la question écrite s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, indique être partiellement satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Marc Utermann et clôt ce point.

15. Réponse à la question écrite 2020/02 « Le nouveau règlement communal de construction est-il applicable ? »

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, demande à l'auteur de la question écrite s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, indique être partiellement satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jacques Schnyder et clôt ce point.

16. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, indique que suite à une information reçue de la part du Président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Franco Viloz, aucun rapport ne sera donné ce soir par ladite commission. Il clôt ce point.

17. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au Président de la Commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration:

"J'aimerais juste vous signaler que la Commission d'école a nommé le Dr Cattin comme médecin scolaire unique de l'école primaire de Valbirse, avec effet au 1^{er} janvier 2021, bien sûr avec son accord. Je vous informe également que suite à la démission de la vice-présidente de la commission, nous avons nommé un nouveau vice-président M. Fabien Germiquet, que je remercie d'avance pour sa mise à disposition pour reprendre cette fonction. Je tiens également à féliciter Mme Ursula Lauper pour son élection de ce soir. La commission est donc de nouveau au complet pour siéger."

18. Informations du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Ismaël Mohni au sujet d'une question orale posée lors de la session de novembre 2020 et pour laquelle le Conseil communal n'avait pas pu répondre de suite.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, rappelle que M. José Diaz posait cette question: "Au croisement entre la route de Moron et la rue des Rouges-gorges, des panneaux de pistes VTT envoient sur une parcelle mise à ban. Est-ce que cette information de mise à ban ne devrait pas être relayée aux services compétents pour la correction du tracé?"

M. Ismaël Mohni indique que cette information avait déjà été relayée il y a une année et demie à Jura bernois Tourisme (JbT). Et cela bouge. Le nouveau plan directeur des itinéraires VTT a été accepté en juin 2020. Désormais il reste à demander un permis qui sera prochainement déposé pour les nouveaux chemins VTT. JbT devra ensuite installer de nouveaux balisages, c'est prévu pour le courant de l'été si tout va bien. Nous démonterons enfin cet itinéraire en coordination avec JbT, et il sera possible de profiter des nouvelles pistes.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Ismaël Mohni et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. M. Pascal Flotron donne la parole à M. André Rothenbühler pour une information au sujet du dépôt public du Plan de quartier (PQ) Pierre de la Paix.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, indique que l'exécutif a reçu en décembre 2020 l'examen préalable des services cantonaux. Celui-ci a donné lieu à très peu de remarques. Depuis, les documents du Plan de quartier ont été modifiés en conséquence. Le calendrier prévu est le suivant:

28 janvier : Validation du PQ par le Conseil communal pour la procédure de dépôt public

4 février-8 mars : Dépôt public (si le Conseil communal accepte le 28 janvier). C'est durant cette phase que les oppositions peuvent être déposées officiellement

30 et 31 mars : Séances de conciliations

22 avril : Validation par le Conseil communal du traitement de ces séances de conciliations avec éventuellement des ajouts au Plan de quartier. Puis validation du dossier à soumettre au Conseil général

21 juin : Adoption (sous réserve de référendum facultatif) du PQ Pierre de la Paix par le Conseil général

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. André Rothenbühler et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Conseil communal n'ayant pas d'autres informations à donner, le Président clôt ce point.

19. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, indique n'avoir reçu aucune intervention parlementaire. Il clôt ce point.

20. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, indique n'avoir reçu aucune demande de question orale. Il clôt donc ce point.

Le Président passe à la fin de la séance. Il constate que même une séance préparée par plusieurs personnes peut réserver des surprises, comme ce soir au point 13. Il remercie toutes les personnes pour leur participation. Il rappelle que le plan de protection Covid ne permet pas de verre de l'amitié.

Le Président rappelle qu'en novembre une proposition avait été faite pour que les conseillers généraux remettent, s'ils le désiraient, leurs jetons de présence aux Cartons du cœur du Jura bernois. Il informe qu'une somme de CHF 1'500 a ainsi pu être versée à l'association. Le Président lit les grandes lignes de la lettre de remerciements.

Le Président informe de la démission de Mme Naomi Jeanbourquin. Il lui souhaite bonne suite pour l'avenir. Mme Naomi Jeanbourquin sera remplacée par M. Frank Bigler.

Le Président informe que le souper prévu le 26 février est reporté. La date sera communiquée ultérieurement, en fonction de l'évolution sanitaire.

Le Président rappelle que la prochaine séance est fixée au 15 mars. Le Président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

M. José Diaz, PS et sympathisants, remercie les conseillers généraux pour les CHF 1'500 qui ont pu être versés aux Cartons du cœur suite à sa proposition de novembre.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. José Diaz. Il souhaite une bonne fin de soirée à tout le monde et lève la séance à 21h59.



Séance levée à 21h59

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Pascal Flotron

Thierry Lenweiter

Michael Bassin

The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided into three vertical sections. The left section is white with three blue wavy lines representing water. The right section is light blue with three yellow stars arranged vertically. The bottom section is light green with a white outline of a leaf or flower.

Commune de Valbirse

Budget 2021

Présentation = budget quotité 2.0

Préambule comptes 2020

Impôts sur le revenu (arrondi) à titre informatif

Comptes	Exercice 2020	Budget 2020	Différence
9100.4000.01 :	7'153'000.00	6'667'000.00	486'000.00
9100.4000.02 :	507'000.00	180'000.00	327'000.00

Totaux :	7'660'000.00	6'847'000.00	813'000.00

Péréquation financière

9300.XXX	1'380'000.00	1'633'000.00	253'000.00

Totaux :	9'040'000.00	8'480'000.00	560'000.00

=====

Proposition du conseil communal

(page 48ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.5 ‰ de la valeur officielle (augmentation)
- Approbation du budget 2021:
 - Compte général : CHF 564'094.45
 - FS (EP, EU, DEC., SD) : CHF 65'488.00
 - Compte global : CHF 629'582.45

Raisons principales de l'amélioration par rapport au 1^{er} budget

- **CHF 200'000.00 : diminution de l'attribution au fonds d'entretien des immeubles**
- **CHF 305'000.00 : augmentation des impôts sur le revenu des PP**
- **CHF 100'000.00 : augmentation des impôts apériodiques (impôt sur les gains immobiliers, 2^e et 3^e pilier)**
- **CHF 54'000.00 : augmentation du taux de la taxe immobilière de 1.4 ‰ à 1.5 ‰**
- **CHF 20'000.00 : report du journal à la population**
- **CHF 32'000.00 : report engagement 0.5 EPT pour les travaux publics**

Compte général

	Budget 2021	Budget 2020	Différence
Charges:	30'864'085.00	29'992'285.00	871'800.00
Revenus:	30'299'990.55	29'778'314.55	521'676.00
Différence avec budget 2020 :			350'124.00

Différences les plus importantes (groupes de matières) :

- 30 : Charges de personnel: 318'000.00
- 314 : Entretien des terrains bâtis: 359'950.00
- 34 : Perte sur PF (piscine) 429'220.00
- 361 : Compensation des CH de l'aide sociale: 161'400.00
- 3893 : Financement spécial « bâtiments » 200'000.00
- 40: Revenus fiscaux: 367'400.00
- 462: Péréquation financière: 282'060.00

0 Administration générale

Budget 2021
Charges nettes

Budget 2020
Charges nettes

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 1'458'351.00

CHF 1'286'120.00

CHF 1'258'692.70


Différence avec budget 2020

CHF 172'231.00

Raisons :

- **0120.3: Crédit libre du conseil communal** CHF 11'500.--
- **0220.3: Salaires** CHF 111'020.--
- **0220.3: Release logiciels** CHF 7'500.--
- **0220.3: CH induites bureau communal** CHF 66'950.--

1 Ordre et sécurité publique, défense



Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Charges nettes	Revenus nets	Revenus nets
CHF 119'318.00	CHF 174'720.00	CHF 171'757.89
Différence avec budget 2020	CHF	55'402.00
Raisons :		
• 1400.3: Emoluments de tiers	CHF	10'000.--
• 1610.3: Récupérateurs de balles (CH 2020)	CHF	68'500.--

2 Formation

Budget 2021
Charges nettes

CHF 3'823'250.00

Budget 2020
Charges nettes

CHF 3'939'407.00

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 3'697'602.07

Différence avec budget 2020

CHF 116'157.00

Raisons :

- **2110/2120/2130: Part trait. enseignants** CHF 15'930.--
- **2110/2120 : informatique et hébergement** CHF 18'800.--
- **2130.3: Subvention ESMA** CHF 33'975.--
- **2170.3: Attribution FS bâtiments** CHF 200'000.--
- **2180.3: EJC** CHF 9'610.--
- **2197.3: Traitements TSMS** CHF 41'125.--

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 353'090.45	CHF 468'900.45	CHF 514'521.91

• **Différence avec budget 2020** CHF 115'810.00

Raisons :

- 3290.3: Fête du village (yc imputat. Int.) CHF 17'500.--
- 3410.3: Piscine (amort. PA existant) CHF 40'665.--
- 3411.3: Récupérateurs de balles (CH 2020) CHF 34'000.--
- 3412.3: Télési CHF 15'500.--
- 3414.3: FCBM CHF 29'000.--
- **3421.3: Places de jeux et pique-nique** CHF **20'200.--**

4 Santé

**Budget 2021
Charges nettes**

CHF 32'175.00

**Budget 2020
Charges nettes**

CHF 37'175.00

**Comptes 2019
Charges nettes**

CHF 34'782.90

Différence avec budget 2020

CHF

5'000.00

Raisons :

- 4320.3: Défibrillateurs**

CHF

5'000.--

5 Sécurité sociale

Budget 2021
Charges nettes

CHF 3'543'908.00

Budget 2020
Charges nettes

CHF 3'389'238.00

Comptes 2019
Charges nettes

CHF 3'260'570.52

Différence avec budget 2020

CHF 154'670.00

Raisons :

- **5320.3: Part aux PC à l'AVS/AI** CHF 15'615.--
- **5450.3/4: Bons de garde** CHF 26'800.--
- **5451.3: Salaires crèche** CHF 26'470.--
- **5451.3: Entretien crèche** CHF 10'350.--
- **5520.3: SSEVT (démission au 31.12.2020)** CHF 10'100.--
- **5799.3/4: Compensation des CH aide sociale** CHF 113'595.--

6 Transports et télécommunications

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 1'087'155.00	CHF 1'059'733.00	CHF 1'052'394.68

Différence avec budget 2020 CHF **27'422.00**

Raisons :

- **6150.3: Salaires et charges sociales** CHF **43'250.--**
- **6150.3: Mat. d'exploitation, fournitures** CHF **5'750.--**
- **6150.3: Machines et appareils** CHF **56'000.--**
- **6150.3: Entretien et déneigement routes** CHF **20'000.--**
- **6150.3: Amortissements planifiés** CHF **32'450.--**
- **6150.4: Imputations internes** CHF **15'500.--**
- **6291.3: Subventions aux TP** CHF **4'005.--**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2021 Charges nettes	Budget 2020 Charges nettes	Comptes 2019 Charges nettes
CHF 145'898.00	CHF 130'177.00	CHF 78'146.95

Différence avec budget 2020 CHF **15'721.00**

Infos:

<i>Alimentation en eau (perte projetée)</i>	CHF	53'333.--
<i>Traitement des eaux usées (perte projetée)</i>	CHF	8'940.--
<i>Gestion des déchets (bénéfice projeté)</i>	CHF	12'416.--

Raisons :

- **7410.3: Amortissements planifiés** CHF **13'340.--**
- **7450.3: Planif. mesures en cas danger (2020)** CHF **11'000.--**
- **7690.3: Plan directeur «Energie»** CHF **10'000.--**

8 Economie publique

Budget 2021
Revenus nets

CHF 100'946.00

Budget 2020
Revenus nets

CHF 109'250.00

Comptes 2019
Revenus nets

CHF 102'966.28

Différence avec budget 2020

CHF 8'304.00

Raisons :

- **8200.3: Entretien courant des forêts**

CHF 9'350.--

9 Finances et impôts

Budget 2021
Revenus nets

Budget 2020
Revenus nets

Comptes 2019
Revenus nets

CHF 9'898'105.00

CHF 10'162'250.00

CHF 9'965'503.34

Différence avec budget 2020

CHF 264'145.00

Raisons :

- 9100/9101: Impôts gén. et spéciaux CHF 313'910.--
- 9102: Taxes immobilières CHF 57'000.--
- 9300: Péréquation financière CHF 276'760.--
- 9500.4: Quote-part à l'IFD CHF 44'220.--
- 9610: Intérêts CHF 22'050.--
- 9630.3: Amortissement piscine (perte) CHF 429'220.--
- 9630: Immeubles du PF CHF 4'600.--
- 9950.4: Prélèv. réserve de réévaluation CHF 76'000.--

RECAPITULATION (quotité 2.0)

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	29 309 728.00	28 680 145.55
Excédent de charges	CHF	-629 582.45	
Compte général	CHF	26 451 930.00	25 887 835.55
Excédent de charges	CHF	-564 094.45	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 322 233.00	1 268 900.00
Excédent de charges	CHF	-53 333.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	941 350.00	932 410.00
Excédent de charges	CHF	-8 940.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	385 584.00	398 000.00
Excédent de revenus	CHF		12 416.00
FS "service du feu"	CHF	208 631.00	193 000.00
Excédent de charges	CHF	-15 631.00	

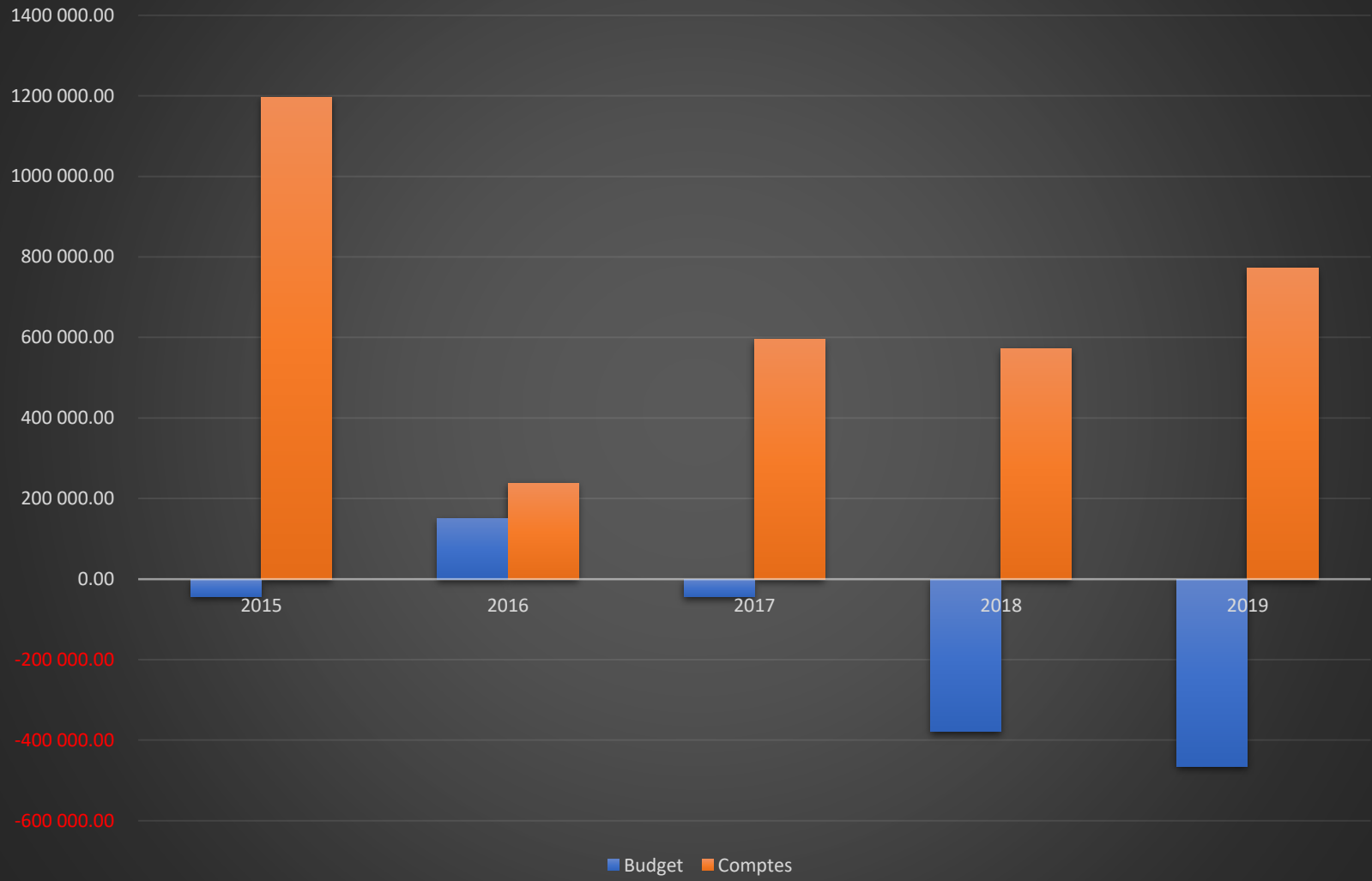
RECAPITULATION (alternative quotité 2.1)

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	29 309 728.00	29 061 038.55
Excédent de charges	CHF	-248 689.45	
Compte général	CHF	26 451 930.00	26 268 728.55
Excédent de charges	CHF	-183 201.45	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 322 233.00	1 268 900.00
Excédent de charges	CHF	-53 333.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	941 350.00	932 410.00
Excédent de charges	CHF	-8 940.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	385 584.00	398 000.00
Excédent de revenus	CHF		12 416.00
FS "service du feu"	CHF	208 631.00	193 000.00
Excédent de charges	CHF	-15 631.00	

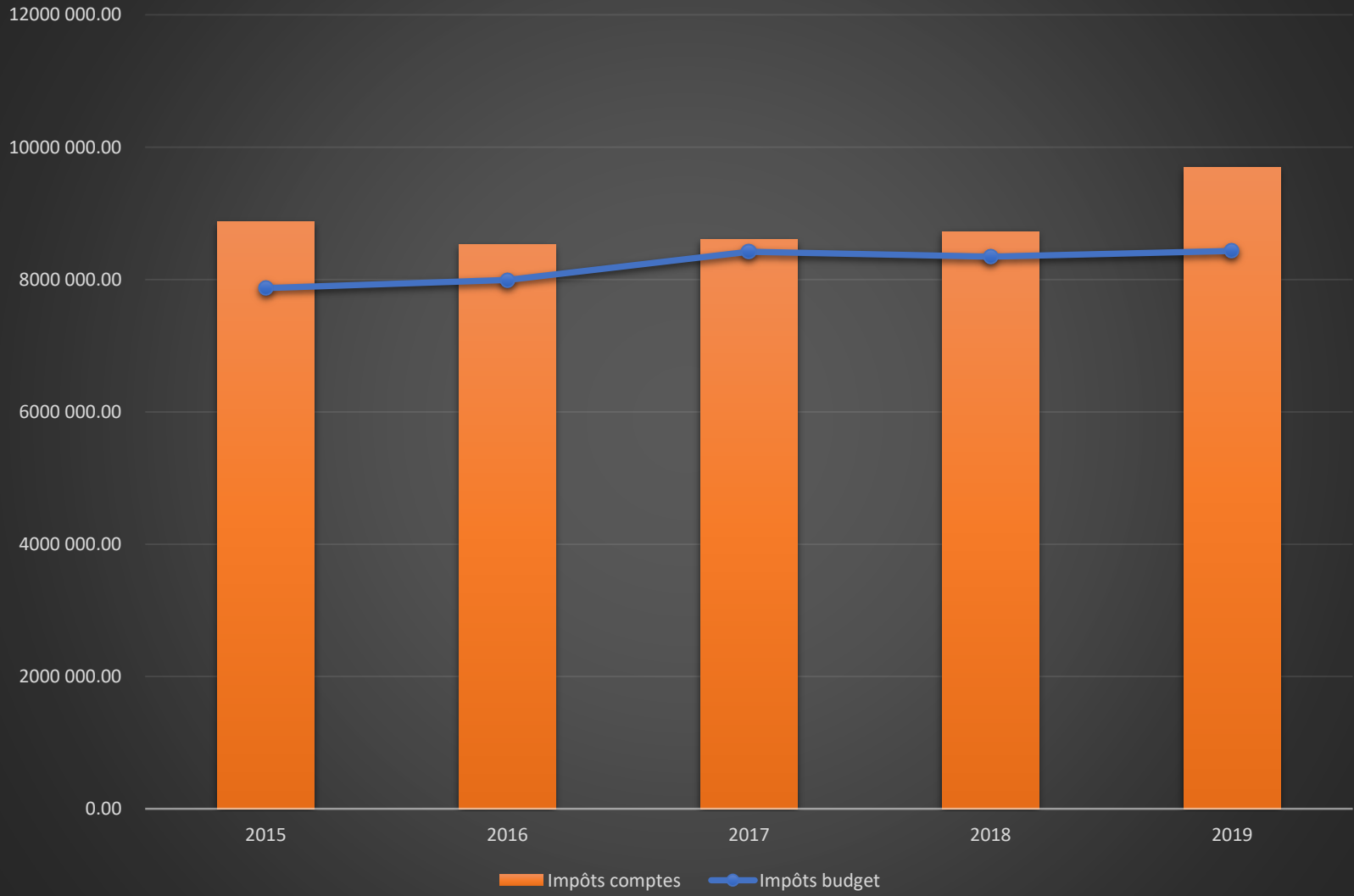
Investissements 2021

Investissements	Crédit voté	Dépenses/recettes estimées 2021
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		727 000.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	448 000.00	150 000.00
Les Vannes, Bévillard		200 000.00
Chemin du Haut, Malleray-Bévillard		377 000.00
<u>1404 Terrains bâtis</u>		2 030 000.00
Aménagement du bureau communal sur 2 étages		825 000.00
Bâtiment de la Pci, travaux publics, hangar des pompes (Chemenay)	1 050 000.00	1 015 000.00
Places de parc attenantes au bâtiment de la Pci (Chemenay)		190 000.00
<u>1406 Biens mobiliers</u>		160 000.00
Nouveau tracteur pour le service de la voirie		160 000.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		1 403 300.00
Conduites route de Champoz	720 000.00	515 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	172 000.00	160 000.00
Conduites chemin du Haut		228 300.00
Connexion réseaux d'eau Malleray et Bévillard (compris dans chemin du Haut)		0.00
Connexion au SESTER (Syndicat des eaux Sonceboz, Tavannes et Reconvilier)		300 000.00
Conduites les Vannes		200 000.00
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		596 500.00
Canalisations route de Champoz	960 000.00	140 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	118 000.00	100 000.00
Canalisations chemin du Haut		96 800.00
Canalisations Rive de la Grosse Côte		59 700.00
Canalisations les Vannes		200 000.00
Total investissements :		4 916 800.00
- dont ceux à charge du compte général		2 917 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés		1 999 800.00

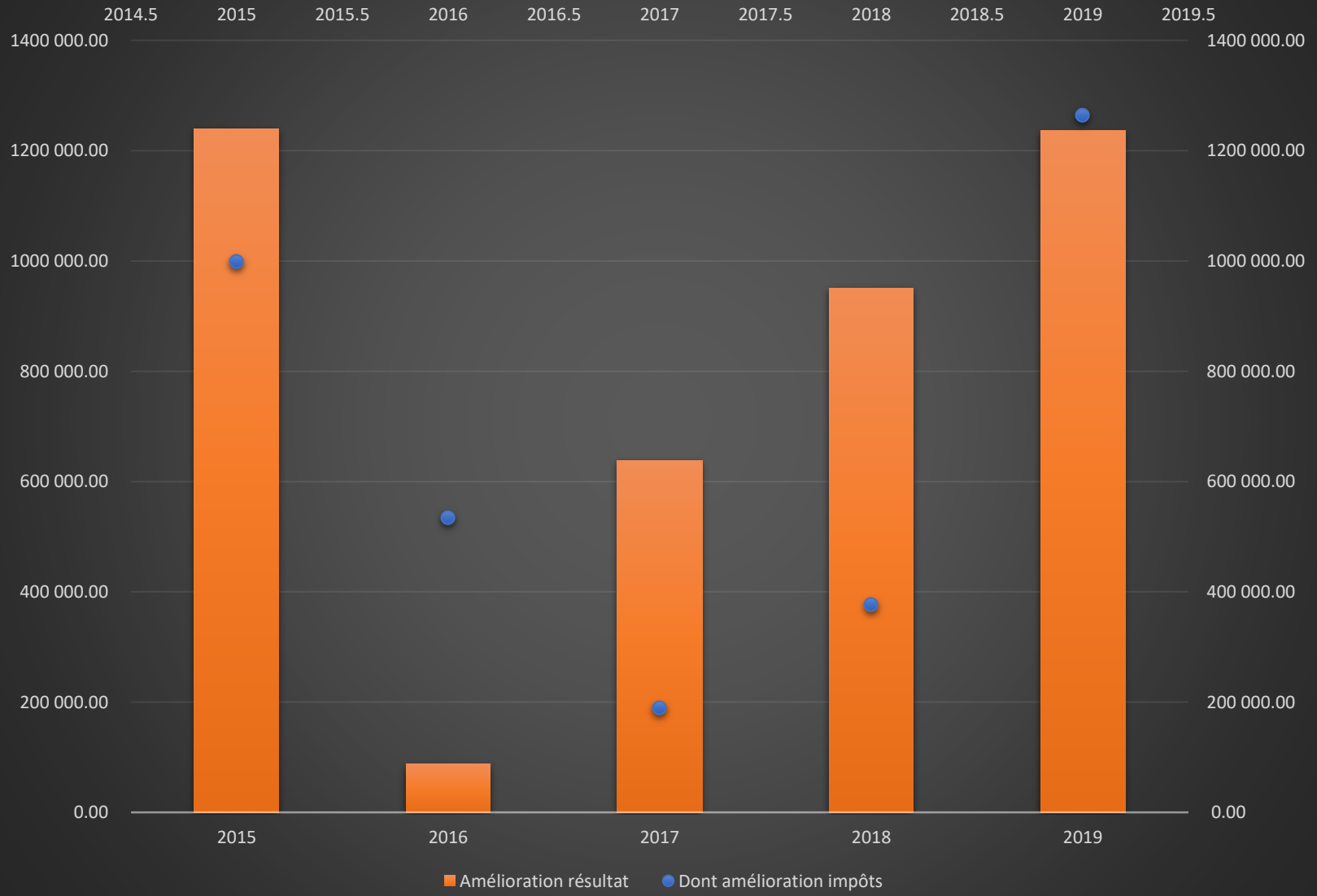
Comptes Valbirse



Impôts Valbirse



Différence comptes/budget



The coat of arms of Valbirse is a shield divided into four quadrants. The top-left quadrant is white. The top-right quadrant is light blue and contains three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quadrant is white and features three wavy blue lines representing water. The bottom-right quadrant is light blue and contains three green leaves arranged vertically. The text is centered over the shield.

**Le conseil communal
de Valbirse vous recommande
l'approbation
du budget 2021**



Avez-vous des questions ?